

et 4) tout renseignement, avis et conseil à cet effet, aux familles agricoles qui, après avoir analysé leurs chances de succès et les ressources qu'elles possèdent, croient préférable de se livrer à un autre genre de culture.

Répartition des fonds.

«d) Il ne sera pas accordé à un seul État plus de 10 pour cent des sommes disponibles en vertu du présent article. Afin de déterminer la répartition des fonds accordés aux termes du présent article, le Secrétaire consultera les projets proposés et les plans de travaux que lui soumettent les directeurs de vulgarisation des États.

«e) Les sommes accordées conformément au présent article s'ajouteront, sans s'y substituer, aux affectations que prévoit autrement la présente loi. Les montants que le présent article autorise à verser ne doivent pas dépasser, au cours d'une même année, une somme égale à 10 pour cent des sommes qu'autorise autrement la présente loi.»

b) En renumérotant l'article 8 comme article 9. Approuvé le 11 août 1955.

ANNEXE C

Relations entre le gouvernement fédéral et ceux des États, dans le domaine de l'éducation, de la recherche et de la vulgarisation agricoles

Le département de l'Agriculture des États-Unis a été créé par une loi du Congrès, le 15 mai 1862. Pendant les 27 premières années, il a été dirigé par un commissaire à l'agriculture. Par la loi du 6 février 1889, les pouvoirs et les fonctions du département ont été étendus. On en a fait la huitième branche exécutive de l'administration fédérale, et son chef porte le titre de Secrétaire à l'Agriculture. La loi ordonnait au ministère d'obtenir, pour les diffuser parmi la population des États-Unis, des renseignements utiles sur des questions se rapportant à l'agriculture, dans le sens le plus général et le plus large du mot, et de procurer, répandre et distribuer partout des graines et plants nouveaux et ayant de la valeur.

Avant la création du département de l'Agriculture, aux États-Unis, les cultivateurs recevaient de l'aide. L'une des choses auxquelles on accordait plus de soin était la distribution des graines et des plants. Une autre activité du début a été de recueillir des données statistiques. Depuis la formation du département, ses principaux efforts ont été consacrés à l'adoption d'une technologie nouvelle et améliorée, l'élément principal étant la productivité et l'efficacité technique. Plus tard, les programmes ont été conçus en fonction des familles de cultivateurs et de leur bien-être.

Une publication récente¹ traite de l'évolution de l'assistance aux cultivateurs, en ces termes:

«L'aide du Gouvernement devait progresser en passant de l'augmentation à la réglementation de la production; de l'agriculture de subsistance à l'agriculture commerciale; de l'indépendance à une grande confiance en les conseils du gouvernement; de l'exploitation à la conservation des ressources naturelles; de l'à peu près traditionnel à l'application des connaissances pratiques et scientifiques; de l'activité individuelle non coordonnée à l'action bien ordonnée des groupes, par l'entremise de l'aide gouvernementale, en faisant usage des procédés démocratiques.

¹ *Some Landmarks of Department of Agriculture History* U.S.D.A. Document n° 8, juin 1958.